

ENTREPRISES

LIVRET DE BIENVENUE

Bien nous connaître pour **mieux avancer** ensemble



BIENVENUE À IRP AUTO

Vous venez de rejoindre le groupe de protection sociale des services de l'automobile.

Notre groupe accompagne les entreprises, salariés et retraités de l'automobile depuis plus de 80 ans.

■ NOS MÉTIERS ET SERVICES DÉDIÉS

Le groupe IRP AUTO propose une offre complète de garanties sociales qui répond aux besoins des chefs d'entreprise et leurs salariés, des artisans et des travailleurs non salariés.



PRÉVENTION

Dispositifs de solidarité et prévention à destination des entreprises et salariés des services de l'automobile.



PRÉVOYANCE

Protection du salarié et de sa famille en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès.



RETRAITE

Retraite complémentaire des salariés des services de l'automobile.



SANTÉ

Remboursement des soins médicaux.



ÉPARGNE

Dispositifs pour financer des projets personnels ou préparer sa retraite.



ACTION SOCIALE

Soutenir les professionnels de la Branche face aux difficultés de la vie et faciliter leur accès aux loisirs, aux vacances et à la culture.

En complément, IRP AUTO propose des services dédiés aux entreprises de l'automobile tels que le document unique d'évaluation des risques professionnels et un outil de gestion dématérialisée de la paie.



■ QUELQUES CHIFFRES

Dans un contexte en constante évolution et de plus en plus complexe, le groupe IRP AUTO est l'interlocuteur unique des entreprises des services de l'automobile en matière de protection sociale complémentaire.

IRP AUTO
RASSEMBLE PRÈS DE

140 000
ENTREPRISES

gérant ainsi la protection sociale de près de

420 000
ACTIFS

Si ces entreprises sont concentrées à plus de 60 % dans les secteurs d'activités de l'entretien et de la réparation de véhicules automobiles légers ainsi que ceux du commerce de voitures et de véhicules automobiles légers, le groupe IRP AUTO répond également aux besoins de l'ensemble des métiers de l'automobile : contrôle technique, location de véhicules, enseignement de la conduite, carrosserie, gestion de parking, commerce et réparation de cycles et motos, etc.

■ NOS VALEURS

Les valeurs du groupe IRP AUTO sont fondées sur le paritarisme, où la recherche d'efficacité rejoint celle de solutions les plus adaptées. L'esprit de solidarité avec une branche professionnelle va de pair avec la prise en compte de ses exigences.

- **LE PARITARISME** : la gestion du Groupe est assurée par une gouvernance qui réunit les représentants des employeurs et des salariés.

La gestion s'effectue ainsi paritairement par les partenaires sociaux (fédérations syndicales de salariés et syndicats patronaux de Branche), signataires de la Convention collective nationale des services de l'automobile.

- **LE BUT NON LUCRATIF** : le groupe IRP AUTO a pour vocation de présenter une offre globale de services et produits destinés aux seuls professionnels de l'automobile. Créé par la profession pour la profession, le groupe IRP AUTO ne rémunère pas d'actionnaire.

Les décisions relatives à la conception ou à la gestion de nos contrats et services sont soumises aux représentants de nos adhérents (partenaires sociaux de la Branche). Ils prennent ces décisions dans l'intérêt de la branche professionnelle dont ils connaissent parfaitement les métiers.

- **LA SOLIDARITÉ** : à l'écoute de ses participants, le Groupe apporte également une aide sociale personnalisée, particulièrement à destination des plus démunis.



À NOTER

Le groupe IRP AUTO propose aux salariés et retraités de la profession, ainsi qu'à leur famille, toute une gamme de services dans le cadre de ses activités d'action sociale et culturelle (conseil à la personne, aide aux études, séjours de vacances, spectacles, etc.).



LA SOLIDARITÉ ET LA PRÉVENTION

Les partenaires sociaux ont confié à IRP AUTO Solidarité-Prévention la mise en place d'actions de solidarité et de prévention à destination des salariés et des entreprises de la branche des services de l'automobile.

TROIS DOMAINES D'INTERVENTION



L'évaluation des
risques professionnels



La sensibilisation des salariés
à leur santé et à leur sécurité



La solidarité

■ ÉVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS

■ **Évaluation des risques professionnels**
Avec AutoEvalPrévention, faites le diagnostic de votre démarche de prévention en ligne.

■ **Interventions et contenus d'information et de formation pour les entreprises.**

Interventions d'experts partout en France pour identifier les risques liés à l'activité des salariés et envisager des plans d'actions : évaluation des risques professionnels, bruit, gestes répétitifs, risque de chute, risques chimiques, effets des addictions sur le comportement, etc.

■ SENSIBILISER LES SALARIÉS À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ

IRP AUTO Solidarité-Prévention accompagne les entreprises pour que les salariés deviennent acteurs de leur propre santé et de leur sécurité. Des interventions, des sensibilisations et des contenus d'information et de formations sont proposés sur les gestes et postures, le risque routier, les addictions, le sport, la nutrition, les risques psychosociaux, etc.

■ AGIR EN SOLIDARITÉ

IRP AUTO Solidarité-Prévention accompagne les professionnels des services de l'automobile en matière de prévention et les soutient par des actions de solidarité dans les situations difficiles de la vie :

■ **L'assistance en cas de décès**

(ex : soutien dans les démarches administratives).

■ **Le soutien psychologique suite à un évènement traumatique**

(ex : mise en place d'une cellule psychologique).

■ **L'aide aux personnes en situation de handicap**

(ex : participation au financement et à l'aménagement du domicile ou du véhicule).

■ **Le soutien face aux conduites addictives**

(ex : accompagnement du salarié et du manager).

■ **Le soutien aux aidants familiaux**

(ex : conseil pour concilier vie professionnelle et vie personnelle).



UNE OFFRE SANTÉ CONFORME À VOS OBLIGATIONS CONVENTIONNELLES

“ IRP AUTO Prévoyance-Santé (...) est l'organisme de référence de la branche des services de l'automobile, auprès duquel les entreprises sont invitées à s'affilier pour la couverture collective des salariés. ”

Extraits de l'accord paritaire national du 19 septembre 2013 instituant un " Régime Professionnel Complémentaire de Santé "



En quelques clics, rattachez vos salariés au contrat santé de votre entreprise¹. Plus d'informations sur www.irk-auto.com

■ LES AVANTAGES DE LA MUTUELLE SANTÉ IRP AUTO

- Une offre simple composée du régime obligatoire défini par votre Branche et de renforts IRP AUTO.
- Des remboursements de bon niveau, à un prix très compétitif, calculés au plus juste, à partir de 17,40 €/ mois².
- Des services utiles au quotidien pour les salariés et très pratiques pour votre entreprise.
- Un contrat responsable pour bénéficier des avantages fiscaux et sociaux³ liés aux contrats santé.
- Un accompagnement personnalisé lors de la mise en place de votre contrat santé d'entreprise.

■ DES SERVICES PRATIQUES

■ Pour votre entreprise

Un interlocuteur unique pour la protection sociale.

Des services en ligne pour adhérer et gérer votre contrat.

■ Pour vos salariés

Tiers payant, analyse de devis, accès aux professionnels de santé de notre réseau de soins (qui pratiquent des tarifs négociés en optique, dentaire, et audiology) et consultation médicale à distance.



LES + DE NOS CONTRATS SANTÉ

Des prestations de qualité avec :

- Une prise en charge adaptée aux risques des services de l'automobile (perte d'audition, mal de dos ...).
- Une couverture optimale des risques souvent moins bien couverts comme l'optique ou le dentaire.

Des outils gratuits et sécurisés pour être informé à tout moment :

- Votre Compte personnel en ligne sur www.irk-auto.com.
- L'application mobile IRP AUTO Santé.



Et la garantie d'un contrat toujours conforme à vos obligations

¹ Selon contrats. ² Part employeur - La participation employeur doit au minimum être de 50 % de la cotisation des assurés couverts à titre obligatoire. Tarif régime général au 01/01/2023, salarié seul (tarif isolé). Tarif toutes taxes intégrant la taxe de solidarité additionnelle (TSA).

³ Sous conditions et suivant la réglementation en vigueur.



LA PRÉVOYANCE

■ DES SOLUTIONS PRÉVOYANCE ADAPTÉES À VOTRE ENTREPRISE

Le régime obligatoire de prévoyance des services de l'automobile comprend, pour toutes les catégories de personnel, des garanties qui viennent compléter celles de la Sécurité sociale.

Pour améliorer le dialogue social et fidéliser vos salariés, le groupe IRP AUTO met à votre disposition un ensemble de garanties supplémentaires facultatives **fiscalement avantageuses** ¹.

Vous pouvez ainsi améliorer leur couverture prévoyance en augmentant notamment le niveau des indemnités journalières et des garanties décès.

GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES DE PRÉVOYANCE (GSP)



Pour l'entreprise
Mensualisation ²



Pour les salariés
Longue maladie - Invalidité



Pour les proches
Capitaux décès – Rente de conjoint ³
Rente éducation ³

Retrouvez toutes les informations sur www.irp-auto.com

■ LE MAINTIEN DE SALAIRE EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL

- La Convention collective nationale des services de l'automobile impose aux entreprises de maintenir la rémunération de leurs salariés ⁴ pendant les 45 premiers jours (90 pour les cadres) d'arrêt de travail atteints consécutivement ou non au cours d'une même année civile pour maladie, accident ou maternité.
- Cette obligation et le caractère imprévisible de cette charge peuvent mettre en difficulté la trésorerie de votre entreprise.
- Dans ce cadre, le groupe IRP AUTO met à votre w une garantie « Mensualisation ».

Nos conseillers vous accompagnent pour définir le contrat adapté à vos besoins.

05 45 90 36 36

de 9 h à 18 h du lundi au vendredi

LE PACK SÉCURITÉ

- Le « Pack Sécurité » est un contrat complet à tarif privilégié associant la garantie « Mensualisation » et la garantie « Capital décès » avec 3 niveaux différents.
- Le « Pack Sécurité » vous aide à mieux gérer la masse salariale de votre entreprise et à éviter des aléas préjudiciables à son équilibre financier.
- C'est l'assurance « tranquillité » des partenaires de la profession automobile.

¹ Sous conditions et selon la réglementation en vigueur. ² Remboursement du maintien de salaire à l'entreprise. ³ Selon la catégorie professionnelle. ⁴ Pour tous les salariés ayant au moins un an d'ancienneté dans l'entreprise (sauf régimes locaux).



L'ÉPARGNE SALARIALE

Inter Auto Plan est le dispositif d'épargne salariale mis en place par la branche des services de l'automobile. Il permet aux chefs d'entreprise et aux mandataires sociaux¹, ainsi qu'à l'ensemble des salariés relevant de la Convention collective nationale des services de l'automobile, de se constituer un capital dans les meilleures conditions.

■ UNE SOLUTION AVANTAGEUSE POUR TOUS

L'épargne salariale, qui regroupe un ensemble de dispositifs, répond à un vrai besoin réciproque entre l'employeur et ses salariés.

POUR VOTRE ENTREPRISE

C'est un excellent outil de fidélisation et de motivation de vos salariés qui contribue aux résultats et à la bonne marche de votre entreprise.



POUR VOS SALARIÉS

C'est l'opportunité de réaliser un projet à moyen terme ou de préparer leur retraite.



Dans des conditions sociales et fiscales avantageuses pour vous et vos salariés².

Plus de détails sur www.irkp-auto.com

■ UNE GESTION SOLIDE

Le groupe IRP AUTO a confié la gestion de son épargne salariale à un partenaire de confiance : REGARDBTP, un organisme paritaire qui gère déjà l'épargne salariale de la branche du bâtiment et des travaux publics. En 2022, 19 196 entreprises, et 306 321 bénéficiaires lui ont fait confiance avec 2,870 milliards d'euros d'encours en conservation d'euros³.

LES + D'INTER AUTO PLAN

- **LA SIMPLICITÉ** : nous vous accompagnons dans vos démarches.
- **LE RESPECT** : notre priorité est de préserver vos intérêts et ceux de vos salariés.
- **LA LIBERTÉ DE CHOIX** : des solutions pour tous, quels que soient les objectifs et les profils d'investissement.
- **AVEC L'ACCORD DE BRANCHE** : des formalités simplifiées, aucun frais d'initialisation, aucun risque de requalification juridique.

¹ Dirigeants d'entreprises ayant de 1 à 249 salariés. ² Selon la réglementation en vigueur. ³ Chiffres REGARD BTP au 31/12/2022.



LA RETRAITE

■ L'ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE

IRP AUTO, Groupe de protection sociale des entreprises relevant de la Convention collective nationale des services de l'automobile, est votre interlocuteur dédié pour la retraite complémentaire obligatoire Agirc-Arrco. La gestion de votre retraite complémentaire est assurée par l'intermédiaire de l'Alliance professionnelle Retraite qui réunit les activités de retraite de six groupes de protection sociale.

Elle a pour objectifs :

- **D'assurer une qualité de service optimale.**
- **De préserver les spécificités de chaque branche professionnelle** à travers un schéma original et inédit de coopération sur la retraite.
- **De conjuguer efficacité et solidarité :**
l'Alliance professionnelle Retraite permet d'optimiser la gestion de la retraite de près d'un Français sur cinq. Elle conforte la position et le caractère professionnel de chacun des groupes de protection qui la compose.



LES + DU GROUPE IRP AUTO

IRP AUTO met à disposition des services dédiés à la retraite pour tous les salariés des services de l'automobile.

Une information en ligne 7 j / 7 et 24 h / 24

À partir de leur Compte personnel, les salariés ont la possibilité de :

- simuler leur future retraite en ligne (âge de départ, montant de la pension, etc.) ;
- consulter toutes les informations sur leur carrière pour connaître le détail des droits obtenus (relevé individuel de situation) ;
- connaître leur nombre de points Agirc-Arrco (relevé actualisé de points) ;
- faire leur demande de retraite en ligne.

Un service personnalisé d'information retraite

À partir de 45 ans, chaque salarié peut demander un entretien individuel d'information retraite. Il porte sur ses droits à retraite constitués dans les régimes de retraite obligatoire et sur les dispositifs permettant d'améliorer le montant futur de sa pension.

Pour toute question sur la retraite complémentaire : **0 973 888 888** Service gratuit + prix appel

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 00



L'ACTION SOCIALE

Engagé aux côtés des apprentis, salariés et retraités, IRP AUTO exprime, par sa politique d'action sociale et culturelle, la solidarité de toute la branche professionnelle des services de l'automobile et contribue à améliorer la qualité de vie au travail ¹.

■ UN ACCOMPAGNEMENT EN TOUTES CIRCONSTANCES

Difficultés économiques et sociales, études, handicap, maladie ou dépendance, IRP AUTO accompagne les professionnels de l'automobile avec des actions concrètes :

- **Accompagnement, conseils et orientation.**
- **Aides financières ponctuelles, bourses d'études.**
- **Financement de matériel adapté au handicap et aménagement du domicile ou du véhicule.**
- **Soutien pour les proches aidants (aides financières, solutions de répit, conseils et orientation).**

■ DES AVANTAGES SPÉCIFIQUES POUR LES APPRENTIS

Une aide financière pour contribuer à leurs frais quotidiens et au financement du permis de conduire.

■ UN ACCÈS FACILITÉ AUX LOISIRS

Villages vacances, camping, stages sportifs, location de camping-car ou van aménagé... IRP AUTO propose une offre vacances diversifiée et à tarifs préférentiels pour des séjours dans les meilleures conditions. Salariés et apprentis bénéficient en plus d'une participation financière IRP AUTO.

Pour leurs activités sportives et culturelles, les adhérents et leur famille peuvent également recevoir une aide financière ².

AIDES ET AVANTAGES 100 % EN LIGNE

Sur l'espace Aides et Avantages, accédez à toutes vos demandes d'aides et aux offres vacances !

Pratique : vous suivez l'avancement de votre dossier en temps réel.

Connectez vous à votre Compte personnel sur le site Internet www.irkp-auto.com et laissez vous guider.



IRP AUTO

Conseil à la personne

Vie quotidienne - Famille - Santé - Budget

Sur simple appel téléphonique, nos conseillers informent, orientent et accompagnent nos adhérents salariés ou retraités dans leurs démarches administratives, recherches de services à domicile, aides financières, etc.



¹ Actions co-financées par l'Agric-Arrco. ² Sous conditions.

NOTRE OFFRE SANTÉ RÉSERVÉE AUX TRAVAILLEURS NON SALARIÉS

En plus des contrats santé de la profession (Cf. page 5), le groupe IRP AUTO propose aux travailleurs non salariés (TNS) et à leur famille une offre complète en santé, adaptée à leurs besoins.

LES + DE NOTRE OFFRE

- Une protection santé équivalente à celle proposée à vos salariés dans le cadre du régime professionnel de santé.
- Un contrat responsable pour bénéficier des avantages fiscaux et sociaux¹ liés aux contrats santé.
- Des services pour vous accompagner au quotidien : tiers payant, analyse de devis, accès au réseau de professionnels de santé (optique, dentaire et audioprothèses) et à la consultation médicale à distance.
- Des outils gratuits et sécurisés pour être informé à tout moment :
 - Votre Compte personnel en ligne sur www.irp-auto.com.
 - L'application mobile IRP AUTO Santé.



IMPORTANT

Les travailleurs non salariés bénéficient de la fiscalité avantageuse de la loi Madelin¹ : les cotisations sont déductibles du revenu d'activité. Ils peuvent ainsi accéder à des niveaux de garanties importants, sans en supporter intégralement la charge.

¹ Sous conditions et selon la réglementation en vigueur.

VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



LA DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE (DSN)

La Déclaration Sociale Nominative (DSN) est un projet national, issu de la loi Warsmann du 22 mars 2012. **Son objectif : simplifier les démarches administratives des entreprises.**

■ DSN : CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Avec la DSN, vous n'avez plus qu'une seule déclaration à faire lors de l'élaboration de la paie. La DSN remplace donc la plupart des déclarations par une déclaration unique mensuelle. C'est moins de risques d'erreurs, d'oublis ou de différences entre les déclarations périodiques de masse.

■ LES AVANTAGES

La DSN offre des avantages tant pour vous que pour vos salariés.

■ Pour vous :

- Une simplification des déclarations sociales et des démarches administratives.
- Une sécurisation et une fiabilisation des obligations sociales (moins de risques d'erreurs ou de pénalités).

■ Pour vos salariés :

- Une ouverture plus rapide des droits auprès des organismes.
- Une simplification des démarches pour l'obtention de certaines prestations sociales (en limitant les justificatifs à produire).

DSN FIAB : UN VRAI PLUS POUR VOTRE DSN RETRAITE

Pour fiabiliser les données et garantir ainsi le juste droit de vos salariés à la retraite, vous bénéficiez du service DSN-FIAB, proposé par IRP AUTO et l'Agirc-Arrco.

DSN-FIAB est un service en ligne disponible sur votre Compte entreprise IRP AUTO.



VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

SIMPLIFIEZ LES DÉMARCHES DE VOTRE ENTREPRISE GRÂCE À INTERNET !



- Pour connaître toutes les informations utiles pour établir les déclarations de votre entreprise, notamment les détails et explications sur le calcul des cotisations IRP AUTO.

Téléchargez le Guide pratique des formalités sur notre site

www.irp-auto.com

- Pour connaître l'ensemble des opérations de gestion mises à disposition dans votre Compte entreprise depuis la création de votre compte, jusqu'aux déclarations en ligne.

Téléchargez le Guide Internet pour les entreprises sur notre site

www.irp-auto.com



POUR PLUS D'INFORMATIONS

Contactez nos conseillers spécialisés au numéro dédié aux entreprises :

0 820 225 224 Service 0,09 € / min
+ prix appel

ESPACE INTERNET MON COMPTE ENTREPRISE

Sur **www.irp-auto.com**, retrouvez toutes nos informations sur la protection sociale des professionnels de l'automobile et accédez librement à vos services en ligne.

■ VOS SERVICES EN LIGNE

Confidentiel, sécurisé et totalement gratuit¹, votre Compte personnel (si vous êtes TNS) ou Compte entreprise du site **www.irp-auto.com**, vous permet d'accéder à l'ensemble des services personnalisés proposés par IRP AUTO.

- Bénéficier de nouveaux services pour la gestion des arrêts de travail de vos salariés.
- Donner une délégation de gestion à votre comptable.
- Accéder à votre espace Internet Solidarité-Prévention.
- Consulter les éléments de votre dossier tels que les taux de cotisations, les notices des contrats souscrits auprès de notre organisme et télécharger vos fiches de paramétrage DSN.
- Consulter le solde de votre compte et les cotisations calculées pour vos salariés.



AFFILIATION SANTÉ EN LIGNE

Avec le service d'affiliation santé en ligne, rattachez simplement vos salariés au contrat santé de votre entreprise.

Gratuit, rapide et sécurisé, cet outil de pilotage vous permet de :

- Suivre, valider et contrôler les affiliations de vos salariés et nouveaux salariés.
- Transmettre les demandes d'affiliation et les justificatifs en mode « dématérialisé » à IRP AUTO.

■ VOTRE COMPTE IRP AUTO ? C'EST SIMPLE ET RAPIDE !

Vous n'avez pas encore activé votre Compte entreprise ? C'est simple et rapide !



1. Rendez-vous sur le site **www.irp-auto.com**



2. Cliquez sur « **MON COMPTE** », puis « **Compte entreprise** » et « **Vous n'êtes pas encore inscrit ?** »



3. Remplissez le formulaire et recevez par courrier un mot de passe provisoire

¹ Hors frais de connexion liés à votre opérateur internet.

VOS SERVICES DÉDIÉS

CONFIEZ LA GESTION DE VOTRE PAIE À UN EXPERT AUTO PAIE



La référence Paie des professionnels de l'automobile

Expert de la protection sociale IRP AUTO vous propose AUTO PAIE : une solution simple et intuitive, totalement dédiée aux professionnels de l'automobile.

■ UN SERVICE PAIE PRATIQUE ET 100 % DIGITAL

AUTO PAIE réalise automatiquement :

- La production de la paie de vos salariés.
- La génération des bulletins de salaire.
- Les déclarations de vos charges sociales.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Complétez le formulaire en ligne sur www.autopaie-irpauto.fr

Contactez un conseiller AUTO PAIE de 9 h à 18 h du lundi au vendredi au **05 45 90 30 90**



GAIN DE TEMPS :

interface 100% en ligne.



SIMPLICITÉ :

tableau de bord dynamique personnalisé.



CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE :

paies conformes aux dispositions légales et conventionnelles.

CONFIEZ LA RÉALISATION DE VOTRE DOCUMENT UNIQUE À IRP AUTO



IRP AUTO vous propose une prestation clé en main de réalisation de votre DUERP. **Vous êtes alors assuré d'avoir un document à jour et répondant aux exigences réglementaires !**

Recueil de vos besoins, explications de la démarche, intervention d'un expert dans votre entreprise, restitution des résultats et remise du DUERP constituent les étapes clés de cette prestation.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Contactez nos équipes au

► N°Cristal 09 69 39 02 45

APPEL NON SURTAXE

ou par courriel à duerp@irpauto.fr

PRÊT IMMOBILIER : FAITES DES ÉCONOMIES AVEC IRP AUTO EMPRUNTEUR

L'offre IRP AUTO Emprunteur, spécialement négociée pour les salariés de la Branche, permet de bénéficier de garanties et tarifs adaptés dans le cadre des prêts immobiliers.



“ Avec IRP AUTO Emprunteur, faire des économies sur son assurance de prêt immobilier est un jeu d'enfant ! Le simulateur permet d'obtenir un devis personnalisé selon les garanties exigées par sa banque.

La souscription se fait entièrement en ligne, un vrai plus quand on a une vie professionnelle bien remplie ! ”

Maxime P., conseiller commercial, concession automobile, Loiret.

LES + DE NOTRE OFFRE



Des économies importantes
Jusqu'à 10 000 € d'économies¹.



De meilleures garanties
Au minimum le même niveau de couverture que celui de votre banque.



La simulation de votre nouveau contrat est totalement gratuite et sans engagement



Un changement à tout moment et en toute simplicité

Vous n'avez aucune démarche à accomplir auprès de votre banque. Nos conseillers se chargent de toutes les formalités.



Une adhésion rapide

La souscription se fait directement en ligne.

¹ Changement d'assurance sous conditions. Exemple d'économies selon profil de l'emprunteur au 01/01/2023 : Pour un couple de 34 ans, employé, non-fumeur, assuré chacun à 100 % en Décès/Incapacité/Invalidité, empruntant 220 000 € au taux de 2,00 % sur une durée de 20 ans. Coût moyen d'une assurance proposée par la banque : 24 640 € sur la durée du prêt (soit un TAEA de 0,98 % pour le couple). Coût total de la Garantie Emprunteur IRP AUTO : 12 875 € sur la durée du prêt (soit un TAEA de 0,53 % pour le couple). Économie réalisée supérieure à 10 000 € soit l'équivalent de près de 0,50 % de taux de crédit.

IRP AUTO : le groupe de la protection sociale des professionnels de l'automobile

IRP AUTO c'est aujourd'hui :

- Près de **140 000 entreprises** qui nous font confiance
- Près de **420 000 salariés** couverts en prévoyance
- Près de **250 000 retraités** qui nous confient la gestion de leur retraite complémentaire
- Au total, **plus de 1 million de personnes** protégées

PLUS D'INFORMATIONS

www.irp-auto.com

Suivez-nous sur 

0 820 225 224  Service 0,09 € / min
+ prix appel



Qui connaît bien protège bien